

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 9 avril 2026

DELIBERATION 02/2026 : Actualisation des modalités de mises à disposition
d'espaces au bénéfice de tiers

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales
- Vu les articles 7 et 13 des statuts de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Étaient présents :

Eliane JARYCKI, Agnès LANGEVINE, Laurence FRANCOIS, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Charles CHIVILO, Marie-Edith PERAL, Georges BARTOLI, Geneviève ERRAMUZPÉ, Alexandre DOULUT, Bernadette COSTASECA, Gaëlle CERATTI

Excusés :

Carole DELGA, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERRE, Jean-Baptiste LLATI, Jean-Jacques LOPEZ, Isabel ALTADILL-CHICHET, François LEMARTINEL

Considérant :

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil d'Administration fixait les tarifs de participation aux frais d'accueil et de mises à disposition de différents espaces du Mémorial au bénéfice de tiers pour l'organisation de réunions, de formation, de moments de cohésion, ...

Au regard de la pratique observée depuis 10 ans, il est proposé d'actualiser la liste des espaces susceptibles d'être mis à disposition (en y ajoutant l'open-space et l'espace Robert Badinter), d'ajuster les montants des participations en fonction de la durée d'occupation (demi-journée ou journée), de conditionner la mise à disposition à la réservation d'une visite ou d'une participation à un événement de la programmation du MCR et de préciser l'objet des événements mises à disposition pour garantir la neutralité du lieu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Le Conseil d'Administration décide de :

- **FIXER** les participations aux frais d'accueil et de mises à disposition des espaces comme suit :
 - Auditorium = 150 € la demi-journée (de 1 à 4h d'occupation), 200 € la journée (de 4 à 8h d'occupation)
 - Salle pédagogique, open-space, espace Badinter = 80 € la demi-journée /100 € la journée
 - Présence d'un technicien du MCR durant la mise à disposition = 25€/heure

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

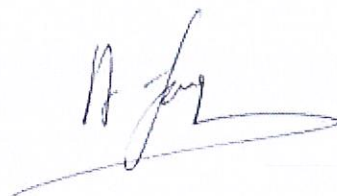
99_DE-066-200045680-20260409-D02_2026_2-

- **EXONERER** du versement des participations les collectivités fondatrices, les partenaires institutionnels financeurs de l'EPCC (en numéraire ou en nature), les associations mémorielles en lien avec l'histoire du camp de Rivesaltes ou les partenaires accordant la réciprocité de la gratuité de l'accueil pour les réunions hors les murs du Mémorial du camp de Rivesaltes.
- **CONDITIONNER** la mise à disposition de ces espaces à la réservation d'une visite guidée ou la participation à un événement de la programmation scientifique ou culturelle
- **EXCLURE** toute mise à disposition pour des réunions organisées par des partis politiques ou ayant pour objet la propagande électorale ou l'expression d'activités partisans, syndicales ou religieuses

Fait à Salses-le-Château, le 9 avril 2026

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes, Carole DELGA
la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS



Rendue exécutoire

le 09 JUIL. 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-200045680-2026.04.09-D02_2026_2-